

Restauration d'objets classés - Vases de Chamars - Approbation du programme de travaux 2002 - Convention

M. l'Adjoint ROIGNOT, Rapporteur : Les travaux d'aménagement de Chamars dans la deuxième moitié du XVIII^{ème} Siècle sont complétés par la pose en 1781 des deux grands vases de pierres sculptés par J.B. BOUTRY avec l'aide de deux tailleurs de pierre.

Après les évolutions urbanistiques des XIX^{ème} et XX^{ème} Siècles, ils sont avec quelques bancs les seuls éléments qui demeurent de la grande promenade du XVIII^{ème} Siècle ; le constat de leur mauvais état a conduit la Ville à solliciter l'Etat pour que leur restauration soit inscrite dans le programme des objets classés de l'année 2002.

Ce programme de nettoyage, consolidation et traitement fait l'objet d'une convention.

L'opération est estimée à 37 485 € et sera financée de la manière suivante :

État	14 994 €
Ville	9 372 €
Département	9 371 €
Région	3 748 €

La Ville de Besançon pour l'année 2002, participera à hauteur de 5 533,90 €. Le solde sera inscrit sur les crédits 2003.

Le Conseil Municipal est invité à statuer favorablement sur cette proposition et à autoriser M. le Maire à signer la convention à intervenir.

La dépense sera imputée au chapitre 92.324.65751.41040 (fonds de concours) qu'il conviendra d'abonder par un transfert de crédits prélevés sur le chapitre 90.324.2316.00509.41040.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte ce rapport à l'unanimité.

Récépissé préfectoral du 5 juillet 2002.